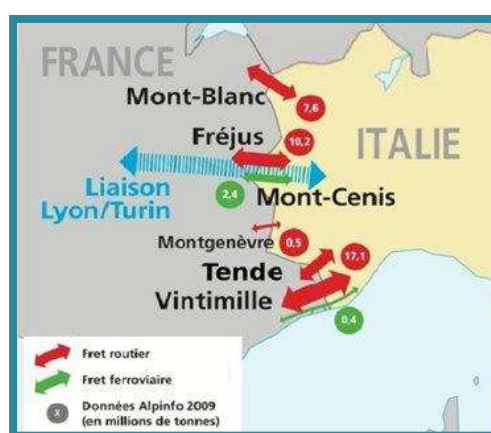


## Transports et énergie, environnement

Trois grands secteurs constituent les piliers de la coopération industrielle franco-italienne : l'aéronautique/spatial, les transports et l'énergie, tandis que la coopération se renforce en matière d'environnement. Par-delà ces grands secteurs qui structurent la relation économique bilatérale, quatre secteurs sont porteurs pour le développement des entreprises françaises en Italie : l'agro-alimentaire et les produits agricoles ; les biens d'équipement permettant de gagner en productivité et en matière de développement durable ; les télécommunications et les TIC ; le secteur de la santé et du bien-être.

### *I – Transports et traversées alpines, objets de grands projets franco-italiens*



Outre la coopération de longue date avec le groupe Alstom, la relation franco-italienne dans le domaine des transports, aujourd'hui particulièrement dense, s'est développée au fil des années autour de grands projets d'infrastructures ferroviaires et routières de traversée alpine, dont les principaux sont les **tunnels routiers du Mont-Blanc, du Fréjus et de Tende**, l'**Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA)** et la **liaison ferroviaire Lyon-Turin** – sans oublier l'aménagement de Vintimille et du col du Montgenèvre, autres points clés du passage transalpin. Le but est d'optimiser les transports transalpins de passagers et de marchandises, entre l'Italie et la France.

### *Tunnels routiers du Mont-Blanc, du Fréjus et de Tende*

Ces trois tunnels reliant le territoire français au territoire italien sont essentiels pour le commerce comme pour le tourisme. L'accent a été mis sur **la fluidité et la sécurité du trafic dans les tunnels**, comme l'ont réaffirmé les ministres des transports français et italien lors du dernier sommet franco-italien de décembre 2012. Une galerie de sécurité a ainsi été inaugurée, le 17 novembre 2014, au tunnel du Fréjus et devrait être opérationnelle en 2017, un nouveau tube pour le tunnel de Tende est également en cours de creusement, deux projets qui permettront de séparer les flux de circulation pour en améliorer la sécurité et l'efficacité.

### *Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA)*

Le service d'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA) est constitué de **5 navettes quotidiennes** qui circulent 5 jours sur 7 entre les plates-formes d'Aiton (Savoie, France) et d'Orbassano

(Piémont, Italie). Ce service est exploité par *Autostrada Ferroviaria Alpina*, filiale commune de SNCF et Trenitalia, la principale entreprise ferroviaire italienne. L'Autoroute Ferroviaire Alpine permet de réduire l'impact environnemental du trafic transalpin et d'améliorer la sécurité grâce au report modal des poids lourds de la route vers le rail

### *Projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin*

Le **projet Lyon-Turin** a fait l'objet d'un engagement de la France et de l'Italie dans le cadre du **traité de Turin** du 29 janvier 2001, complété par **deux accords, du 30 janvier 2012 et du 24 février 2015**. Ces accords précisent les modalités de réalisation et d'exploitation de la ligne ferroviaire Lyon-Turin confirmant leur engagement dans le projet de ligne à grande vitesse Lyon-Turin et fixant notamment les modalités juridiques et techniques de réalisation.



Élément du projet prioritaire n°6 du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) sur l'axe ferroviaire qui reliera l'Espagne à l'Europe centrale, cette nouvelle ligne doit contribuer à faire basculer, de la route vers le fer, le trafic de marchandises traversant les Alpes, secteur très sensible du point de vue environnemental. La part du fer dans le transport de marchandises pourrait ainsi atteindre 50%, alors qu'elle était de 8,5% en 2011. La nouvelle ligne assurera la prise en charge du trafic de voyageurs à grande vitesse, du transport de marchandises traditionnel et « l'autoroute ferroviaire » à grand gabarit pour le transport des camions complets ou des remorques sur des wagons spéciaux. Le projet doit aussi améliorer les liaisons entre les grandes agglomérations alpines de France et d'Italie, et sécuriser les déplacements entre les deux pays. Elle permettra notamment d'aller de Lyon à Turin en 2h au lieu de 3h30 aujourd'hui et de Paris à Milan en 4h au lieu de 7.

La nouvelle liaison est constituée de parties situées sur les territoires français et italien (les accès) et d'une section transfrontalière, composée du tunnel principal (environ 57 km) et des raccordements à la ligne historique, en France à Saint-Jean-de-Maurienne et en Italie à Suse-Bussoleno. Les travaux de percement de la galerie de reconnaissance de la Maddalena en Italie ont débuté en 2012. Les travaux de la galerie de reconnaissance du côté français ont démarré en janvier 2015.

## *II – L'industrie de la défense*

---

Les échanges dans le domaine de l'industrie de défense avec l'Italie, premier partenaire industriel de la France pour l'armement, se développent dans le cadre de programmes de coopération et via des sociétés transnationales ou regroupements industriels *ad hoc*.

### *III – Le partenariat énergétique franco-italien*

---

La France et l'Italie, qui ont des problématiques énergétiques différentes, souhaitent toutes deux contribuer au développement de la **politique européenne de l'énergie**, fondée sur la **sécurité des approvisionnements**, la **protection de l'environnement** et la **compétitivité**.

Les grands groupes de chaque pays sont solidement implantés de part et d'autre des Alpes : EDF, ENGIE et TOTAL se développent en Italie comme ENI, ENEL ou SNAM en France.

La France et l'Italie encouragent la poursuite des coopérations industrielles menées dans le domaine du **gaz et de l'électricité**, ainsi que des projets communs de recherche et développement dans les nouvelles technologies de l'énergie.

Enfin, une **interconnexion électrique** est prévue dans la future galerie de sécurité du tunnel du Fréjus, actuellement en construction. Cette ligne – 190 km en souterrain entre Piosasco dans le Piémont et Grande-Ile en Savoie, la plus grande liaison au monde de ce type – renforcera la capacité d'échanges des deux pays et contribuera à garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité et la stabilité du réseau. Elle s'inscrira dans le cadre de l'intégration du marché européen de l'électricité. Les travaux seront achevés en 2019.

### *IV – Des actions conjointes pour la protection de l'environnement*

---

La France et l'Italie sont associées dans de nombreux accords de **coopération bilatérale** ou **multilatérale** pour la protection de l'environnement.

#### *Aires naturelles protégées*



S'agissant des **zones transfrontalières terrestres**, les deux pays collaborent au sein de la Convention Alpine (première convention pour la protection d'une région de montagne), dans l'application du protocole italo-franco-suisse pour la gestion de la population de loups des Alpes de l'Ouest, ainsi que dans la création de la Réserve de Biosphère Transfrontalière UNESCO du Mont-Viso. Quant aux **zones maritimes**, la France et l'Italie sont co-fondateurs de trois sanctuaires marins (Bouches de Bonifacio et, avec la Principauté de Monaco, des accords Pelagos et de Ramoge) et organisent des exercices conjoints d'alerte environnementale.

#### *Lutte contre le changement climatique*

La France et l'Italie sont des partenaires majeurs dans la lutte contre le changement climatique. L'action du gouvernement italien lors de son semestre de Présidence du Conseil de l'Union Européenne (juillet-décembre 2014) a joué un rôle important dans la définition de la position commune de l'UE en vue de la COP21, la XXIe conférence des Nations Unies sur le changement climatique, qui a eu lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. L'Italie a contribué activement aux négociations internationales, qui ont abouti à l'Accord de Paris sur le Climat, premier accord universel sur le climat.